

RAPPORT DE JURY ACADEMIQUE CAPPEI SESSION 2025

*Sous la présidence de Monsieur Alexandre FALCO
Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale du Lot-et-Garonne
Par délégation de monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux,
Recteur de la Région académique Nouvelle Aquitaine.*

Ce rapport :

- prend appui sur les résultats de la session du CAPPEI 2025. Il présente la synthèse, fondée sur des constats quantitatifs et qualitatifs, des observations du jury académique réuni le 26 juin 2025.
- doit permettre aux candidats de la session 2026 d'identifier les attendus de cette certification et de disposer d'informations utiles à la préparation des différentes épreuves.

Texte de référence :

- *Circulaire du 12-2-2021*
- *Références : décret n° 2017-169 du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié*

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Remarques générales2. Harmonisation des critères appliqués par les commissions3. CAPPEI par la voie de l'examen (3 épreuves) : bilan de la session4. CAPPEI par la voie de la VAEP : bilan de la session5. Conseils aux candidats dans la perspective de la préparation de la session 2026 |
|---|

1. Remarques générales

Le jury apprécie à sa juste mesure l'important investissement des candidates et des candidats qui sont parvenus à satisfaire aux attendus du référentiel de compétences spécifiques. Les lauréats de la session 2025 ont réussi à construire avec méthode les bases d'une pratique professionnelle spécialisée de qualité.

Le référentiel exigeant sollicite en effet la maîtrise experte d'un nombre important de compétences professionnelles :

- enseigner en tenant compte de la diversité des élèves,
- faire preuve d'une expertise dans l'évaluation des compétences, potentialités et besoins des élèves à besoins particuliers
- connaître les fonctionnements cognitifs des élèves présentant des troubles ou présentant un handicap
- travailler en équipe, en complémentarité et coordonner son action avec de multiples partenaires
- savoir analyser son action et exercer un regard réflexif sur sa pratique
- se positionner clairement en qualité de « personne ressource » au service du collectif dans une équipe et au sein d'un établissement
- identifier les enjeux de l'école inclusive et promouvoir les pratiques permettant de construire des parcours de réussite scolaire pour tous les élèves à besoins particuliers.

Si l'on considère cette diversité, il convient de noter que les objectifs ciblés précédemment dans le cadre du CAPASH et du 2CASH étaient plus exclusivement centrés sur la qualité d'un enseignement adapté ou spécialisé alors qu'ils font également appel désormais à des dimensions telles que le travail en équipe, le positionnement en tant que personne ressource, actant par là-même une évolution très sensible de la conception des missions de l'enseignant spécialisé et de son champ d'exercice.

2. Harmonisation des critères appliqués par les commissions

Le référentiel spécifique des compétences d'un enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI a fait l'objet d'une présentation systématique auprès des stagiaires en formation. Les candidats libres ont également bénéficié d'une session permettant de travailler avec eux les principaux critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve 1 :

Attendus du jury pour la séquence pédagogique :

- Un projet individuel par élève, structuré et instruit, incluant la dimension de parcours et éventuellement d'orientation
- Une bonne lisibilité du travail partenarial et de la communication avec les familles
- L'identification des obstacles aux apprentissages rencontrés par les élèves
- La cohérence des réponses pédagogiques apportées
- La mise en place d'une pédagogie explicite qui rende les élèves acteurs de leurs apprentissages
- La compréhension par les élèves des critères d'évaluation proposés par l'enseignant spécialisé.

Attendus du jury pour l'entretien :

- La capacité à analyser la situation d'un élève choisie et proposée par la commission
 - La capacité à élaborer lors de l'entretien des propositions d'amélioration des pratiques pédagogiques déjà engagées
 - La capacité à distinguer éducation inclusive et école inclusive (se positionner comme personne ressource)
- Les commissions restent attentives à la mise à disposition du contexte d'exercice.

Epreuve 2 :

Attendus du jury sur le dossier :

- Un questionnement illustrant l'évolution d'un enseignant adoptant progressivement la posture d'un enseignant spécialisé, capable de promouvoir une école inclusive.
- La cohérence entre le contexte de l'épreuve 1 et la situation présentée dans l'écrit professionnel est une possibilité. **Elle n'est toutefois pas imposée aux candidats.**

Attendus du jury sur la présentation du dossier + entretien :

- La capacité à élaborer, en l'argumentant, une réponse cohérente au regard des questions posées par la commission

- La capacité à répondre à des questions proposées sur un champ élargi aux problématiques plus générales de l'éducation inclusive.
- La capacité à échanger et à s'engager dans un échange réflexif et constructif avec le jury

Epreuve 3 :

Attendus du jury sur la présentation d'une action témoignant du rôle de personne ressource :

- La capacité à sortir du descriptif d'une action menée et à se positionner comme personne ressource
- La connaissance du cadre théorique définissant les missions et les attendus du positionnement d'une personne ressource, dans un établissement scolaire et au-delà (partenariats, communication...)
- La capacité à évaluer les effets de l'action proposée et à en envisager des prolongements.

Attendus du jury sur l'entretien :

- La capacité à faire preuve d'un esprit de synthèse dans les réponses données (nécessité pour le jury de proposer pendant les 10 minutes imparties quelques questions très ciblées)
- La compréhension des notions d'accessibilité et de compensation et capacité à les distinguer
- L'authenticité de l'engagement du candidat au travers de réponses concrètes et personnalisées

3. CAPPEI par la voie de l'examen (3 épreuves) : bilan de la session

• **Candidats du 1^{er} degré (hors VAEP)**

	Inscrits	Présents	Admis	Ajournés	Taux réussite (par rapport aux présents)
2025	89	89	51	37	57,30%
2024	82	61	42	19	68,85 %
2023	79	59	39	20	66,1 %
2022	75	54	30	24	54 %
2021	75	70	47	20	67 %
2020	97	75	54	21	72 %
2019	106	95	62	33	65,2 %
2018	114	96	63	33	65,6 %

• **Candidats du 2nd degré (hors VAEP)**

	Inscrits	Présents	Admis	Refusés	Taux réussite (par rapport aux présents)
2025	9	6	2	4	33,33%
2024	25	12	7	5	58,33%
2023	21	10	6	5	60%
2022	32	16	9	7	56,25%
2021	26	25	11	14	44 %
2020	58	36	19	17	52,7 %
2019	64	42	25	17	59,5 %
2018	141	124	98	26	79 %

Constats et analyse du jury académique :

L'épreuve 1 révèle parfois d'importantes faiblesses dans la maîtrise des fondamentaux pédagogiques et didactiques attendue des enseignants qui souhaitent se spécialiser. Les objectifs des séances ne sont pas toujours explicites, et la prise en compte des besoins individuels n'est pas toujours suffisamment approfondie.

Pour rappel, cette épreuve est conçue pour valoriser les compétences consistant à :

- identifier et analyser les besoins de ses élèves
- adapter ses démarches pédagogiques en proposant des situations d'apprentissage pertinentes
- analyser son action et proposer pour approfondir cette réflexion des ajustements ou prolongements nécessaires à sa pratique

Trois principales remarques :

- Le jury observe la trop fréquente absence d'évaluations rigoureuses des compétences et des progrès d'élèves de la part des candidats les plus nettement en difficulté. Cette insuffisance explique très naturellement l'impossibilité pour eux de proposer des situations d'apprentissage adaptées au regard de besoins compris et correctement analysés.

- Plus occasionnellement, il est constaté des lacunes didactiques importantes et spécifiques portant sur les méthodes et démarches dans l'apprentissage de la lecture - écriture et l'enseignement de la numération et du calcul.

- Enfin la notion de parcours d'élèves gagnerait à être très souvent approfondie dans un accompagnement qui doit chercher à garantir continuité et sécurisation des apprentissages et des perspectives d'évolution. Cette dimension apparaît trop rarement ou trop succinctement dans les dossiers présentés aux commissions. Les projets personnalisés, souvent bien présentés dans un souci de clarté, se contentent trop souvent de fournir une vision instantanée de la situation de chaque élève, sans ouvrir de perspectives travaillées en équipe (orientation ou réorientation, poursuite d'études dans le supérieur, accès à la voie professionnelle, ...)

L'entretien doit permettre aux candidats, au-delà de l'analyse de la séance, d'identifier quelques points qui pourraient encore être améliorés dans leur pratique d'enseignant. Les questions posées par les membres des commissions visent, dans cette partie de l'épreuve 1, à faciliter les échanges et à élaborer de nouvelles pistes de travail.

L'épreuve 2 sollicite principalement la capacité du candidat élaborer une pensée structurée montrant la construction de l'identité professionnelle d'un enseignant spécialisé en devenir.

En conséquence, il est attendu :

- un écrit ordonné, structuré, témoignant d'une authentique analyse
- un choix précis des documents contenus dans le dossier (plus que le nombre de documents, c'est la pertinence de ce choix et de leur intérêt au regard de l'angle d'étude choisi qui importe)
- au-delà de l'écrit, une présentation et une soutenance ouvrant des pistes de réflexion nouvelles et traduisant la dynamique de formation dans laquelle le candidat est engagé.

Plusieurs remarques :

- Les dossiers présentés par les candidats sont rédigés avec sérieux et témoignent d'un investissement important. La présentation orale est souvent bien préparée en amont. Les commissions sont sensibles à l'amélioration des documents proposés par les candidats, tant sur le plan formel que sur le fond.

A souligner toutefois : il arrive que le choix par les candidats des documents inclus au dossier manque de pertinence. Il convient d'éviter la compilation de textes peu hiérarchisés et insuffisamment en lien avec la problématique ciblée. Plusieurs dossiers présentés par les candidats sont constitués d'un nombre important de citations, de travaux de recherche, sans lien direct avec la problématique ciblée. L'échange réflexif et constructif attendu par les membres du jury peut, de ce fait, devenir confus et mettre les candidats en difficulté.

- Les candidats les plus en difficulté, dans leur grande majorité, maîtrisent insuffisamment certaines notions et concepts, ce qui peut les amener à commettre des contresens importants.

- Les commissions ont au contraire valorisé la prestation des candidats capables d'argumenter sur des bases solides et disposant de références connues et maîtrisées. Ces professeurs se montrent capables d'échanger avec authenticité et simplicité, sans digressions ni récits anecdotiques.

L'épreuve 3 permet au candidat de présenter et de valoriser son positionnement comme personne ressource pour la communauté éducative, capable de travailler avec les partenaires de l'institution pour promouvoir l'école inclusive.

Les commissions se montrent donc particulièrement attentives :

- Au caractère concret des témoignages présentés qui gagnent toujours à ne pas se limiter à un exposé formel ou distancié de la réalité des missions de l'enseignant spécialisé
- Aux compétences communicationnelles des candidats et à l'authenticité de leur engagement

- A la capacité de concevoir et de mutualiser des outils pédagogiques, au service de l'action collective
- A la capacité des candidats à se positionner avec justesse dans l'organisation mise en place par l'institution pour développer les actions en faveur de l'école inclusive (conseillers pédagogiques, formateurs, professeurs référents...)

Plusieurs remarques :

- Le jury relève une nette amélioration de la préparation des candidats à cette épreuve. La plupart évitent désormais l'écueil consistant à se positionner de manière très restrictive en qualité de personne ressource (transmettre des informations et partager des savoirs). La capacité à proposer, dans la continuité des actions présentées, les prolongements envisagés, apporte une réelle plus-value à cet oral.

4. CAPPEI par la voie de la VAEP : bilan de la session

Candidats du 1^{er} degré (VAEP) :

	Inscrits	Candidatures recevables	Présents	Admis	Refusés	Taux de réussite (par rapport aux présents)
2025			31	19	14	61,29%
2024	57	39	19	11	8	57,89 %
2023	40	34	21	10	11	47,62 %
2022	62	43	28	11	17	39 %

Candidats du 2nd degré (VAEP) :

	Inscrits	Candidatures recevables	Présents	Admis	Refusés	Taux de réussite (par rapport aux présents)
2025			2	0	2	0%
2024	8	5	3	0	3	0%
2023	18	8	4	3	1	75 %
2022	40	28	16	3	13	18,7%

Constats et analyse du jury académique :

Le jury observe une sensible progression du nombre d'admis à l'épreuve orale réservée aux candidats préparant la VAEP. Cela témoigne d'une préparation plus réfléchie et travaillée au regard des modalités spécifiques de cette épreuve.

Dans le détail :

1er degré :

- un nombre de candidats toujours important
- une amélioration nette des résultats en 2025

2nd degré :

- peu de candidats et une « érosion » sensible du vivier

Si l'ancienneté dans l'enseignement spécialisé s'avère profitable à certains candidats lors de leur entretien, en revanche, il convient de rappeler qu'elle ne constitue pas en tant que tel un critère pris en compte par le jury.

A l'examen des résultats de la session de 2024, il est permis de souligner :

L'importance du tutorat dans la préparation de cette épreuve, avec un accompagnement mieux ajusté cette année, constitue une aide appréciée des candidats.

Il convient de rappeler que les exigences de la certification sont les mêmes, que ce soit par la voie de l'examen (3 épreuves), que par la voie de l'expérience professionnelle. A cet égard, l'explicitation des attendus de l'épreuve méritera sans doute d'être encore consolidée, notamment lors des réunions organisées chaque année pour accompagner dans leurs démarches et dans leur réflexion les enseignants souhaitant s'inscrire au CAPPEI.

5. Conseils aux candidats dans la perspective de la préparation de la session 2026

Pour 2025, les observations du jury académique reprennent assez largement celles effectuées lors des sessions précédentes, avec toutefois quelques points sur lesquels il est de nouveau important d'insister, notamment concernant les candidats à la VAEP.

La circulaire du 12-2-2021 précise la nécessité pour les candidats via la VAEP de présenter une à trois activités différentes correspondant aux trois domaines du référentiel. Il convient de noter que la dimension « Professeur ressource » est souvent peu valorisée par les candidats lors des échanges. De même, la dimension partenariale de l'action des professeurs spécialisés est souvent minorée voire absente. Autant de points sur lesquels le jury est particulièrement attentif.

La session 2025 nous amène à souligner comme chaque année le très bon niveau de maîtrise des lauréats, engagés et capables de se projeter sur la base des entretiens proposés par les membres des commissions. Ces enseignants ont su optimiser lors de leur préparation des compétences professionnelles appréciables, maîtrisant avec aisance de solides connaissances en pédagogie et en didactique. L'accompagnement académique proposé cette année à des professeurs n'ayant pu avoir accès aux modules de formation mis en œuvre par l'INSPE représente une réelle avancée : parmi ces enseignants, plusieurs sont parvenus, avec une guidance adaptée, à satisfaire pleinement aux attendus exigeants de l'épreuve.

Quelques conseils utiles à certains candidats ayant échoué souhaitant mieux préparer cette certification :

- L'identification précise des besoins des élèves (les outils d'évaluation utilisés et mis en œuvre) est de première importance. Le jury fait montre de la plus grande vigilance dans ce domaine.
- Il convient de réfléchir attentivement à la pertinence des adaptations pédagogiques et des organisations mises en œuvre au sein des classes, dispositifs, établissements
- Un entraînement à l'analyse de pratique peut aider les candidats à prendre tout le recul nécessaire attendu lors des entretiens proposés lors de l'examen.
- Les candidats sont encouragés à réfléchir, au-delà du simple témoignage portant sur des actions qu'ils mènent au quotidien, à leur rôle au sein des équipes et aux missions susceptibles de les intéresser en qualité de personne ressource.

Le contenu des formations ainsi que la qualité de l'accompagnement proposé aux candidats connaîtront pour la session 2026 quelques ajustements sensibles, en prenant en considération la double nécessité :

- de permettre aux candidats de s'extraire plus aisément d'un discours général sur l'inclusion,
- d'établir de façon plus explicite la correspondance entre certains éléments théoriques et la mise en œuvre pratique d'un enseignement en phase avec les enjeux d'une pédagogie explicite, accessible à tous les élèves.

Un point de vigilance souligné par les commissions : la compréhension fine des enjeux inhérents au concept d'accessibilité universelle des apprentissages, pourtant connu de la plupart des candidats, demeure superficielle. Certaines approximations à ce sujet conduisent même parfois lors des entretiens à des contresens. Il est donc utile que lors de la préparation du CAPPEI, un soin particulier soit consacré à la définition de ce concept et aux conditions nécessaires à sa mise en œuvre sur le champ de la pédagogie.

Nous prenons en considération la déception de certains qui, faisant valoir une importante expérience professionnelle auprès d'élèves à besoins particuliers, ont pourtant échoué au CAPPEI via la VAEP. Nous regrettons également l'incompréhension qu'ils expriment parfois.



Il convient de rappeler qu'il est attendu de tous les candidats, y compris de ceux qui se présentent par la voie de la VAEP, une capacité à analyser de manière distanciée et critique leurs pratiques professionnelles habituelles, qu'elles soient individuelles ou s'inscrivant dans une démarche collective ou partenariale.

Dans cette perspective, le jury conseille aux candidats ayant échoué à la VAEP de s'entraîner avec leurs tuteurs à cette analyse de manière plus soutenue, bien en amont des prochaines sessions.

Le parcours de formation académique proposé aux candidats libres du CAPPEI peut également intéresser nombre de professeurs ayant échoué via la VAEP et ayant besoin d'une actualisation plus soutenue de leurs connaissances et du contexte d'une école inclusive en évolution.

Enfin et d'une manière plus générale, les inspecteurs se rendront disponibles pour analyser le plus finement possible, avec les candidats qui les solliciteraient, les écarts relevés par le jury au regard des attendus du CAPPEI, et ce afin de les conseiller utilement pour la suite.